

2019-2361
2020-11-04

MICROBIOCIDE MERGAL®CM1.5

Microbiocide industriel pour usage dans les latex de polymères, les peintures, les revêtements, les encres, les adhésifs, les matériaux de construction (calfeutrages), les fluides d'impression, les produits industriels et domestiques, les fluides utilisés dans le travail des métaux, les systèmes d'eau de fabrication

Solution

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF:

| | |
|----------------------------------------|-------|
| 5-Chloro-2-methyo-4-isothiazolin-3-one | 1.14% |
| 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one | 0.40% |

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

**No D'HOMOLOGATION 31369
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET:

_____ L

Troy Chemical Company
One Avenue L
Newark, N.J. 07105
U.S. (973)589-2500
Canada (905)760-7902

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU.

PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Après la manipulation, retirer immédiatement les vêtements contaminés, se laver la peau à fond au savon et à l'eau puis se revêtir des vêtements propres. Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Éviter de contaminer les aliments. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

MODE D'EMPLOI:

NOTE: CE PRODUIT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ DANS LA MANUFACTURE DE MATÉRIAUX POUVANT ÊTRE EN CONTACT AVEC LA NOURRITURE.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES PEINTURES ET LES REVÊTEMENTS:

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les revêtements à base d'eau, les pigments dispersés et les peintures aqueuses utilisées à des fins architecturales.

Ajouter 460 grammes à 1,65 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir entre 7 et 25 ppm d'isothiazolones actives. Lorsque les températures et l'humidité sont extrêmement élevées, l'utilisation d'une dose supérieure s'élevant jusqu'à 3,3 kg par 1 000 kg et permettant de fournir jusqu'à 50 ppm de principe actif peut s'avérer nécessaire lors de l'entreposage.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES ADHÉSIFS, LES ENCRE ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION:

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est aussi recommandé comme agent de conservation dans le contenant pour les produits industriels, notamment les mastics, les calfeutrages, les ciments à joint, les additifs pour le béton, les encres et les bouillies.

Ajouter 460 grammes à 3.0 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg de produit pour fournir entre 7,0 et 47 ppm d'isothiazolones actives.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES LATEX:

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les proliférations de bactéries lors de la fabrication et de l'entreposage des latex de polymères synthétiques et naturels, notamment les acryliques, le styrène/butadiène, le styrène/butadiène au carboxylate, l'éthylène/acétate de vinyle, les empois et les dérivés de polymères.

Ajouter 460 grammes à 3,0 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir entre 7,0 et 47 ppm d'isothiazolones actives.

REMARQUE: La concentration réelle de microbiocide Mergal®CM1.5 nécessaire dépend de facteurs tel que la substance particulière à traiter, la fréquence des contaminations microbiennes répétées anticipées et le niveau de protection requis. Pour assurer un mélange homogène et afin de prévenir des perturbations localisées aux matériaux en latex, ajouter le microbiocide Mergal®CM1.5 lentement à la formulation, en agitant dès que possible pendant la production.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES FLUIDES D'IMPRESSION:

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les encres d'imprimerie aqueuses, notamment les encres pour la flexographie, la gravure, la sérigraphie et l'impression par jet d'encre. Ajouter 400 g à 1 670 g de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg de fluide pour fournir entre 400 et 1 670 ppm de produit (6 – 25 ppm d'isothiazolones actives).

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les proliférations de bactéries et les champignons lors de la fabrication et de l'entreposage des composantes d'encre d'imprimerie, notamment les résines, les plastifiants, les teintures hydrosolubles, les pigments, les gélifiants, les cires, les surfactants et les épaississants. Ajouter 400 g à 1 670 g de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg de fluide pour fournir entre 400 et 1 670 ppm de produit (6 – 25 ppm d'isothiazolones actives).

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les eaux de mouillage utilisées dans l'imprimerie. Le microbiocide Mergal®CM1.5 ne doit être utilisé que dans les concentrés d'eau de mouillage automatiquement dilués avant l'emploi. Le microbiocide Mergal®CM1.5 est aussi recommandé comme agent de conservation pour les produits chimiques servant au

développement (photoplate), notamment les solutions d'agent stabilisant. La quantité de microbiocide Mergal®CM1.5 à ajouter au concentré d'eau de mouillage ou au concentré de produit chimique servant au développement doit assurer un fluide de dilution final ayant entre 400 et 1 670 ppm de produit (6 – 25 ppm d'isothiazolones actives).

AGENT DE CONSERVATION POUR LES PRODUITS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES:

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé comme agent de conservation dans le contenant pour éliminer les bactéries et les champignons dans les produits industriels et domestiques, les nettoyants tout usage, les polis et les produits antitarnissure, les assainisseurs d'air sous forme solide, les shampooings et les détachants pour tapis. Ajouter 377 grammes à 1,5 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg de produit à traiter pour atteindre un taux de 6 – 23 ppm d'isothiazolones actives.

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les savons à vaisselle liquides, les produits d'entretien pour automobiles tels que les nettoyants, la cire et les produits à polir, et les détergents à lessive liquides.

Ajouter 377 grammes à 1,0 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg de produit à traiter pour atteindre un taux de 6 – 15 ppm d'isothiazolones actives.

Pour assurer un mélange homogène, disperser le microbiocide Mergal®CM1.5 lentement dans le produit, en agitant. Mélanger jusqu'à ce que le microbiocide soit dispersé uniformément dans le produit.

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les éponges et les vadrouilles préhumectées et emballées.

Ajouter 377 grammes à 1,5 kg de microbiocide Mergal®CM1.5 pour chaque 1 000 kg d'eau utilisée pour préhumecter les éponges et les vadrouilles.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES FLUIDES UTILISÉS DANS LE TRAVAIL DES MÉTAUX ET LES LUBRIFIANTS POUR CONVOYEURS:

Pour l'application industrielle non alimentaire seulement.

Le microbiocide Mergal®CM1.5 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les fluides aqueux solubles et émulsifiables utilisés dans le travail des métaux, notamment les huiles de pétrole émulsifiées, et les formulations qui contiennent de l'acide gras alcoolisé, de l'huile rouge sulfonée, ou du naphthalène sulfonate et des lubrifiants à l'eau pour convoyeurs. Habituellement, ces fluides sont préparés en diluant le concentré du produit dans l'eau à raison de 1:50.

Fluides utilisés dans le travail des métaux: Pour protéger un système non pollué, utiliser le microbiocide Mergal®CM1.5 dilué à raison de 22 mL par 100 L d'émulsion toutes les 4 semaines, ou à raison de 22 à 100 mL par 100 L d'émulsion toutes les 8 à 12 semaines. Lorsque le système est visiblement pollué, utiliser une dose initiale de 43 à 100 mL par 100 L d'émulsion; par la suite, ajouter les doses subséquentes selon l'intervalle de traitement indiqué ci-dessus. L'écart de la dose supérieure ou une fréquence plus rapprochée du traitement peuvent s'avérer nécessaires et dépendent du taux de dilution de l'agent de conservation avec le liquide de remplissage, la nature et l'ampleur de la contamination, le niveau de contrôle requis, l'efficacité de la filtration, la conception du système, etc.

L'agent de conservation doit être ajouté à la dilution d'emploi du fluide utilisé dans le travail des métaux à l'aide d'une pompe doseuse et distribué uniformément dans le système.

Lubrifiants pour convoyeurs: Ces fluides sont préparés en diluant le produit concentré avec de l'eau à raison de 1:50 à 1:400. La concentration de microbiocide Mergal®CM1.5 à ajouter doit permettre de fournir une dilution d'emploi final ayant 200 à 1000 ppm de

microbiocide Mergal®CM1.5 (3 – 15 ppm d'isothiazolones actives). Il faut nettoyer les systèmes très pollués avant de commencer le traitement. Pour la dose initiale dans un système particulièrement pollué, doser 1 L de microbiocide Mergal®CM1.5 par 1 000 L de dilution d'emploi de lubrifiant pour convoyeurs. Au besoin, continuer à doser 400 mL à 1 L de microbiocide Mergal®CM1.5 par 1 000 L de lubrifiants pour convoyeurs jusqu'à ce que les bactéries soient éliminées, et maintenir la dilution d'emploi final à 400 à 1000 ppm (6 – 15 ppm d'isothiazolones actives). Lorsque les bactéries ont été éliminées ou pour prévenir la prolifération de bactéries dans un système propre, doser 200 mL à 1 L par 1000 L de lubrifiant pour convoyeurs afin de maintenir un taux d'isothiazolones actives entre 3 à 15 ppm de microbiocide Mergal®CM1.5.

SYSTÈMES D'EAU DE FABRICATION:

Eaux injectées dans les champs pétrolifères: Pour éliminer les bactéries et les bactéries qui réduisent le sulfate (qui forment du sulfure) dans les eaux injectées dans les champs pétrolifères. Effectuer un traitement massif avec 70 à 360 ppm de microbiocide Mergal®CM1.5 tel que fourni selon l'ampleur de la contamination bactérienne. Ajouter 180 à 360 ppm de microbiocide Mergal®CM1.5 tel que fourni (17,8 à 35,6 litres par 100 tonnes d'eau) à n'importe quel endroit du système à partir duquel la matière se mélange uniformément. Répéter le traitement trois jours plus tard ou au besoin pour éliminer les bactéries. Lorsque les bactéries ont été éliminées, ajouter 70 à 180 ppm de microbiocide Mergal®CM1.5 tel que fourni (7,1 à 17,8 litres par 100 tonnes d'eau) tous les sept jours ou au besoin pour protéger le système contre les proliférations de bactéries.

ENTREPOSAGE:

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage, du nettoyage de l'équipement ni de l'élimination des déchets. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert. Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ou transporter dans des contenants de métal non doublés.

ÉLIMINATION:

CONTENANT NON-RETOURNABLE:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la zone de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANT EN VRAC RETOURNABLE:

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Avant de retourner le contenant, fermer toutes les soupapes.

PRODUIT :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DATE DE FABRICATION :

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.